



Vol. III.—No. 12.

MONTREAL, JEUDI, 21 MARS, 1872.

{ ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

L'EMIGRATION.

Nous avons déjà, plus d'une fois, mentionné les causes de l'émigration canadienne aux Etats-Unis, et nous avons dit que le manque d'industrie était une de ces causes, la principale sans aucun doute.

Nous avons refusé de croire qu'un peuple laissait ainsi en masse le sol de la patrie par pure curiosité ou esprit d'aventure. Remontant jusqu'à la source de ce fléau de l'émigration, nous avons, de concert avec toute la presse canadienne, suggéré quelques moyens pour l'arrêter. Mais lorsqu'on veut produire une heureuse réaction dans la situation d'un pays, surtout sous un gouvernement constitutionnel, il ne faut pas s'adresser seulement aux hommes qui le dirigent, mais il faut encore faire entendre le langage du devoir et du patriotisme au peuple.

Qu'un grand nombre de Canadiens-Français aient été forcés de s'expatrier, faute de travail et d'industrie, c'est incontestable. Mais nous croyons que les circonstances ont changé et que pour deux raisons l'émigration devrait cesser.

1o. A force d'émigrer, l'encombrement s'est fait aux Etats-Unis comme ici; tous les jours des lettres nous apprennent que le travail ne suffit plus à la demande, qu'un grand nombre de nos compatriotes ne trouvent plus, dans les manufactures, ce qu'ils sont allés y chercher. Le regret de la patrie se fait jour à travers ces plaintes, et ceux qui ont été trompés dans leurs espérances donnent des conseils salutaires à leurs amis du pays.

2o. Tout nous indique que nous sommes à la veille d'une réaction; au lieu de s'en aller on devrait rester pour hâter cette réaction. Il y a des terres pour tous ceux qui en veulent et bientôt il y aura de l'industrie, des manufactures, si le peuple le veut, s'il se décide une bonne fois à comprendre qu'il est le maître de ses destinées.

Au lieu de partir par milliers, le peuple aurait dû dire, il y a quinze ou vingt ans :

« Ce n'est ni le drapeau rouge ni le drapeau bleu qu'il nous faut, c'est du progrès, des chemins de fer, des terres et des manufactures. La question n'est pas de savoir si nous serons annexés, indépendants ou confédérés, ce qu'il nous faut avant tout, c'est du pain pour nos familles, c'est de vivre dans la patrie. »

S'il avait fait cela, il n'y aurait pas aujourd'hui, sur la terre étrangère, un si grand nombre de Canadiens-Français, et nos villes et nos campagnes ne seraient pas restées si stationnaires.

Pauvre peuple! tu te plains, tu déplores ta pauvreté, tu es même obligé d'émigrer et cependant tu as tout ce qu'il faut pour vivre heureusement sur le sol de tes pères, si tu avais autant de courage et de patriotisme qu'ils en avaient.

Arrête-toi donc un instant, avant de partir.

Veux-tu trouver dans le travail des champs une existence honorable et conserver la vigueur et les mœurs de tes ancêtres? Vois ces terres et ces forêts sans limites ouvertes à ton ambition et à ton courage, hâte-toi donc de t'en emparer avant que l'étranger s'y établisse? Ecoute l'expérience des siècles qui te dit que le peu de bonheur dont l'homme jouit sur la terre se trouve dans la chaumière du laboureur. Tu as des livres et des journaux, tu as même des hommes de science qui vont t'enseigner

cet art si noble de l'agriculture, t'apprendre à tirer du sein de la terre tout ce qu'elle peut produire, profite-s'en donc.

Si tu dis que l'agriculture ne peut suffire à tes besoins dans ce pays, si c'est l'industrie qu'il te faut, tu n'as pas encore raison de partir. Contemple le riche domaine offert à ton génie industriel, regarde ces pouvoirs d'eau incomparables, ces bois inépuisables et précieux, ces sables métalliques, ces montagnes qui recèlent et le cuivre et le fer, tous ces trésors qu'une main généreuse a jetés partout sous tes pas.

Qu'est-ce qui t'empêche de profiter de ces dons de la nature, de ces éléments de fortune et de prospérité? Et s'il est des obstacles, pourquoi ne les brises-tu pas? Au lieu d'éparpiller tes forces, unis les une fois pour asseoir le pays sur des fondements solides. Au lieu d'effrayer ceux qui te dirigent par ton apathie, effraie les par ton patriotisme et tu auras des hommes qui te donneront ce que tu demandes. Songe que tu seras écouté, lorsque tu sauras faire respecter ton vote et ta conscience.

Terminons, comme dans les fables, en disant que de ce discours voici la morale :

Nous sommes les auteurs de nos maux, les ouvriers de notre avenir, tant pis pour nous si nous manquons de patriotisme et d'énergie!

L. O. DAVID.

A TRAVERS LE TIMES.

Le grand journal de Londres combat vivement les prétentions des avocats américains devant le tribunal de Genève. A son avis, elles sont tout simplement absurdes et indignes d'un grand peuple. Il ne condescend à les discuter en détail que pour l'acquit de la conscience méticuleuse de John Bull. Au point de vue du droit civil, du droit des gens, des déclarations contenues dans les Protocoles et des stipulations mêmes du Traité de Washington, il condamne et désapprouve énergiquement toute demande de dommages pour pertes indirectes. Satisfait de la victoire facile qu'il remporte dans ses colonnes, il n'en reste pas moins très-inquiet en face de l'attitude du gouvernement américain, qui refuse poliment mais positivement de retirer de son *factum* ses réclamations de dommages médiats, pour nous servir du jargon légal. L'Angleterre va-t-elle laisser soumettre au tribunal de telles réclamations? Doit-elle s'y opposer *in limine*? Le Tribunal a-t-il, d'après les pouvoirs à lui conférés, l'autorité nécessaire pour décider du genre de réclamations à lui soumises?—Questions perplexes. John Bull aime mieux prendre que donner, et, quand il s'agit de millions, il les trouve bons à garder.

What shall we do? Voici en résumé sa réponse et nous croyons qu'en la faisant il est l'écho bien fidèle de l'opinion de tous les Anglais. Nous nous devons, dit-il, et à nous-mêmes et aux Etats-Unis, de protester de suite et préliminairement contre la prise en considération par le Tribunal des arbitres de toutes réclamations pour dommages indirects mentionnés dans le mémoire des Américains; puis, de solliciter énergiquement la décision des arbitres sur notre protêt avant de consentir à un seul procédé subséquent. Nous avons la plus grande confiance que notre manière de voir sera approuvée. Mais d'un autre côté, quelque pénibles et terribles qu'en

soient les conséquences, nous ne devons un seul instant hésiter à nous retirer complètement de l'arbitrage, si les arbitres ne se déclarent point prêts à rejeter la considération des réclamations indirectes. On nous demandera peut-être pourquoi nous exigeons aussi absolument que cette question soit tout d'abord tranchée, au lieu d'attendre une décision sur tous les points soumis. La réponse est bien simple: nous ne pourrions en honneur répudier une décision finale odieuse si nous en acceptions les risques par le fait de notre concours à tous les procédés de l'arbitrage.

La lecture du *factum* américain nous apprend que l'on donne au Traité une interprétation diamétralement opposée à celle que nous lui donnons honnêtement et raisonnablement; nous devons donc commencer par protester contre cette interprétation si nous voulons ensuite faire prévaloir la nôtre. Nous ne pouvons acquiescer à une opinion, à une manière d'envisager et d'expliquer certaines clauses du Traité, du moment que nous sommes décidés à ne pas nous y soumettre, si elle est adoptée contre nous. Il n'y a peut-être pas de danger à courir le risque de payer une indemnité de deux cent millions de louis; la chose nous paraît tellement claire qu'il nous serait impossible d'attendre un tel jugement. D'un autre côté, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas courir le risque d'avoir à répudier une décision après nous être compromis et avoir accepté une position qui nous lierait et nous forcerait de nous soumettre à la sentence, quelle qu'elle soit.

La guerre pourrait-elle sortir de ces fières paroles, en admettant que le gouvernement anglais soit disposé à les prendre comme guides de sa conduite? Nous n'en croyons rien. Il y a d'abord une foule de raisons qui rendent toute guerre impossible entre John Bull et Frère Jonathan. L'Angleterre n'a pas le temps de venir se battre en Amérique. Les Indes, la Russie, les complications dont est menacée l'Europe, lui rendent bien difficile le plaisir de venir rosser les Américains et les punir des braconnages qu'ils exercent depuis si longtemps sur ses domaines. Les Américains, eux, n'ont aucun souci de commencer une guerre que le mauvais état de leur armée, de leur marine et de leurs finances ne leur permettrait de conduire à bonne fin qu'au prix de sacrifices ruineux.

En outre, cette question des dommages indirects n'est qu'une immense blague, dont les Yankees commencent déjà à rire. Ce n'est qu'un tour d'espiègles qu'ils veulent jouer à la trop peureuse mère Britannia. Ils comprennent parfaitement, abstraction faite de tout principe de droit et des avantages apparents que semble leur offrir l'ambiguïté de certaines clauses du Traité, ils comprennent parfaitement, disons-nous, qu'une réclamation qui porterait à deux ou trois cents millions de louis sterling l'indemnité exigée de l'Angleterre est tout simplement une impossibilité. Une guerre coûterait moins à l'Angleterre. Ils ont agi en bons procéduriers, en bons avocats qui prennent une action en dommages de dix mille piastres pour en avoir une couple de cent et sauver l'honneur et les frais.

Sous le titre de "Un Juge Courageux," nous avons, dans le temps, publié une analyse d'une correspondance assez vive échangée entre le Lord Chancelier et le Juge